



Spécial Institution

Vous travaillez en institution, l'inscription aux 56^{es} Journées de l'École de la Cause freudienne, certifiées Qualiopi, est d'ores et déjà possible au titre de la Formation permanente.

Téléchargez les bulletins ci-dessous

Inscription au titre de la formation médicale continue

<https://www.causefreudienne.org/app/uploads/2026/04/J56-BULLETIN-DINSCRIPTION-au-titre-de-la-FMC.pdf>

Inscription au titre de la formation permanente

https://www.causefreudienne.org/app/uploads/2026/04/J56_BULLETIN-DINSCRIPTION-au-titre-de-la-FP.pdf

Et pour les inscriptions à titre individuel

<https://my.weezevent.com/j56-le-sentiment-de-la-vie>

EN INSTITUTION

Construire les conditions du sentiment de la vie

par Daniel Roy, Directeur des J56

L'orientation analytique est aujourd'hui durement attaquée¹ sur la présence et l'appui qu'elle procure aux professionnels intervenant dans les diverses institutions de la santé psychique et somatique, des secteurs du médico-social et éducatif, de l'enseignement spécialisé.

Dans l'accueil et l'accompagnement des sujets les plus en souffrance, elle apporte, depuis de nombreuses années, une action « de bienfait dans un ordre dur² », celui d'une ségrégation sociale qui s'applique sur les sujets les plus démunis, dans une société qui sélectionne les sujets les plus adaptés aux critères de réussite sociale du temps présent.

Face à cette ségrégation extensive et appareillée d'algorithmes de plus en plus performants, la psychanalyse défend les conditions du « sentiment de la vie³ » pour celles et ceux qui sont les plus affectés dans leur corps, dans leur mentalité, dans leur être social.

L'action de bienfait de la psychanalyse dans les institutions n'est pas dans la dimension des droits humains, du respect de la personne, ou de l'écoute bienveillante. D'autres discours et actions s'en chargent avec leurs exigences.

L'action de bienfait de la psychanalyse porte une marque qui lui est spécifique : celle d'un « bien-dire⁴ », à décliner par chacun, mais qui peut faire boussole pour cette « entité collective » qu'est une institution.

Et ce bien-dire porte de façon fondamentale sur ce qui s'oppose à la ségrégation, à savoir la séparation : le droit pour chacun de vivre « séparé », c'est-à-dire *différent*.

Que cela soit dans les cas cliniques présentés le samedi dans les dix salles simultanées, ou que cela soit dans les conversations avec nos invités des séances plénières du dimanche, nous aurons à cœur de faire résonner les épreuves, les symptômes, les rencontres, les inventions qui président à notre sentiment de la vie.

1. Cf. Action lacanienne, « Les ingénieurs du mental », *Forum des psys*, n° 1, mars-avril 2026, en librairie et sur ecf-echoppe.com.

2. Lacan J., « Prémisses à tout développement de la criminologie », *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 125.

3. Lacan J., « D'une question préliminaire à tout traitement possible de la psychose », *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 558.

4. Cf. Lacan J., « Télévision », *Autres écrits, op. cit.*, p. 541.